

tout simplement l'éducation, c'est-à-dire l'effort de responsabilité et d'autonomie que tout être humain digne de ce nom, et qui s'appelle parfois « éducateur », doit communiquer à son prochain. Encore quelques mots pour affirmer que toute société doit s'imprégner de cette presque vérité selon laquelle on ne vit qu'en laissant vivre.

Cette même société aura toujours en son sein ses marginaux. Mais elle sera toujours jugée par la manière dont elle les traite. Pour avoir assisté, malgré moi, à une exécution capitale, je peux témoigner que cette affirmation n'est pas sans fondement.

Parce que je suis socialiste et éducateur, parce que je crois en l'homme, tout en étant conscient qu'il importe d'en assumer quelques-uns, je dis ma fierté de voter l'abolition de la peine de mort. Monsieur le garde des sceaux, vous avez su ce que vous vouliez ; l'ayant su, vous avez eu le courage de le dire et vous avez eu ensuite le courage de le faire. Soyez-en honoré.

Grâce à vous et au Gouvernement, mais également et surtout grâce à une majorité de cette Assemblée, nous aurons fait œuvre utile. En un mot, nous aurons permis à notre pays d'affirmer hautement et concrètement qu'il est toujours ce pôle de liberté et de civilisation qu'il n'a jamais cessé d'être. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à Mme Cacheux.

Mme Denise Cacheux. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mesdames, messieurs, dans un tel débat on ne peut que redire. Mais comment ne pas être présente à ce rendez-vous avec l'histoire ?

Je suis heureuse et émue d'avoir l'honneur d'être membre d'une Assemblée nationale qui, après cent quatre-vingt-dix ans d'atermoiements — et l'on dit qu'il y a eu trop de précipitation ! — va abolir la peine de mort. Je suis émue qu'au terme d'un engagement personnel et collectif, je puisse prendre part à la fin de cette longue plaidoirie continue où le flambeau est passé de main en main, sans distinction des opinions politiques comme les archives de l'Assemblée et les bibliothèques en témoignent.

Certains, s'en référant à l'opinion publique qui serait reflétée par certains sondages, veulent reculer devant l'abolition. Mais qui a fait, quand et comment, une réelle information de l'opinion sur ce problème ?

Comment espérer un consensus populaire sur un sujet qui fait appel à la conscience morale dans une société où c'est essentiellement la loi de la jungle qui prévaut, à commencer par les mondes politique et économique ?

Comment espérer un consensus populaire dans une société où la sauvegarde de l'argent et des biens paraît plus importante que celle des personnes et où l' avoir est constamment valorisé aux dépens de l'être ?

Comment espérer un consensus populaire quand, à longueur d'émissions, d'interviews, de colloques, de déclarations, on a fait monter pendant des années l'angoisse collective des Français ?

On invoque la nécessité de tenir compte de l'opinion, on invoque les sondages défavorables à l'abolition de la peine capitale, mais les jurés d'assises tirés au sort parmi les Français hésitent à la prononcer. Placés en situation d'envoyer un criminel à la guillotine, au terme d'un débat où tout a été pesé, ces mêmes Français reculent.

Jusqu'à hier, dans une France chloroformée à dessein par opportunisme, où le pouvoir ne faisait plus un pas sans s'assurer de sa cote dans les sondages, la peine de mort a agonisé ou ressuscité au gré des variations de l'opinion. C'est l'honneur des législateurs de dépasser le stade trop facile des impressions, de donner une dynamique à une idée qui, peu à peu, s'affirmera dans une population où elle ne sera plus étouffée par opportunisme.

Jusqu'alors, au lieu d'informer, on a cherché à paniquer les Français, on les a traumatisés avec la criminalité. On a traqué le sentiment d'insécurité pour mieux le susciter. On a exploité, on exploite politiquement la violence et l'insécurité, et une certaine presse nécrophage en mal de sensationnel colporte et met en vedette ce qui autrefois ne dépassait pas les limites du canton.

Il nous faut expliquer que la mort, de même que le châtiment aussi barbare de l'exclusion à vie, n'est ni protectrice ni humaine. L'une et l'autre suppriment l'espoir de réhabilitation. Mais nous avons aussi un devoir d'imagination, nous devons travailler, et vite, pour décider des conditions d'exécution de la peine, car il ne s'agit en aucun cas d'une volonté de minimiser certains crimes ou d'oublier l'entourage de la victime plongé dans le deuil. Mais si le sang, hélas ! se lave dans les larmes, nous savons bien qu'il ne se lave pas avec le sang.

Il ne faut pas que, cessant de condamner à mourir, nous condamnions à vivre. Il faut que très rapidement, le Parlement se saisisse de la réforme du code pénal. Il faut que très rapidement soit créée une véritable politique pénitentiaire permettant d'organiser dans la prison la vie dans des conditions humaines pour les prisonniers et pour leurs gardiens.

Renoncer à la mort, ce n'est pas renoncer à la protection de la société. Je dirais presque, au contraire, car elle constitue un faux tranquillisant pour l'opinion et un alibi pour les pouvoirs publics qui se trouvent dispensés de prendre des mesures efficaces.

Le vieillissement de notre droit pénal impose des décisions rapides pour une meilleure adaptation de nos lois aux formes multiples et nouvelles de la criminalité.

En conclusion, je dirai que mon engagement résolu — individuel et collectif — pour l'abolition de la peine de mort prend sa source dans la valeur, pour moi inviolable, de la vie. Quoi de plus mystérieux que la vie ? Le mystère de la vie ne peut que laisser chacun émerveillé. Je ne peux absolument pas comprendre comment quelques sabreurs osent évoquer avec de mâles accents l'usage du pistolet mitrailleur, ni comment des législateurs veulent garder le privilège de « coupeurs de têtes ».

Toutes les femmes, j'en suis sûre, tous les hommes, tous les parents qui ont un jour donné la vie, commencent, lorsque leur enfant vient de naître, à trembler pour tout ce qui va menacer cette vie. Or aucun homme, aucune femme, ne peuvent être absolument sûrs que cet enfant, leur enfant, ne sera pas un jour en situation d'être jugé. Alors, croyez-moi, ils ne pourront jamais imaginer que cet homme, leur enfant, est à jamais maudit, qu'il est à jamais incapable de se relever. Ils ne pourront jamais admettre qu'il n'y aura plus jamais pour lui d'espérance.

Je remercie le Président de la République, car les Français savent, depuis sa courageuse campagne électorale, que la peine de mort sera mise en question. Je remercie le Premier ministre, son Gouvernement, d'avoir eu le courage, conformément à nos engagements, d'affronter une certaine opinion, d'avoir accéléré le cours des choses, d'avoir pris position nettement, d'avoir agi avec diligence sur le plan législatif et de nous avoir donné l'honneur d'être ceux qui voteront l'abolition de la peine de mort. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Marcus.

M. Claude-Gérard Marcus. Monsieur le garde des sceaux, l'issue de ce débat ne fait pas de doute : la peine de mort sera abolie. Votre plaidoirie ou, plutôt, votre premier réquisitoire contre la peine capitale sera donc couronné de succès. Pourtant, malgré ce magnifique plaidoyer, ou ce magnifique réquisitoire, je n'ai pas été convaincu, et je ne voterai pas l'abolition.

Je voterai contre votre projet sans passion, sans fanatisme, mais aussi sans complexe, malgré le martèlement à sens unique des médias, et je vais essayer de vous expliquer pourquoi.

Après le vote de l'abolition, grande sera la joie de tous ceux qui, comme vous, à quelque courant de l'opinion qu'ils appartiennent, ont mené ce combat séculaire au nom d'idéaux très élevés auxquels je tiens à rendre hommage, mais auxquels je n'adhère point.

Grande sera la joie, mais pour d'autres raisons, des criminels qui échapperont ainsi à la mort.

Grande aussi sera la joie de ces bons esprits qui, tous les lundis matin, entendent, sans le moindre trouble, la radio diffuser la statistique des morts sur la route pendant le week-end, mais qui entrent en transe à l'idée qu'un criminel puisse mourir sur l'échafaud. Ceux-là évoquent l'éminente dignité de la personne humaine, la chance de se racheter qu'il faut laisser aux criminels. Mais leur sollicitude s'étend rarement aux victimes ou d'une manière tellement discrète que l'on ne s'en aperçoit guère.

La jeune fille violée et étranglée, l'enfant battu à mort, la petite fille dépecée au couteau, la vieille femme torturée et assassinée n'émeuvent pas les consciences. Ces cas, je ne les invente pas ; il s'agit de crimes qui ont été réellement commis.

La même indifférence se retrouve lorsqu'on apprend la mort d'un policier ou d'un gardien de prison tué dans l'accomplissement de sa mission. C'est tout juste si l'on n'ajoute pas : « Après tout, il était payé pour cela ! »

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si nous sommes ici dans un forum où l'on discute du respect de la vie humaine sous l'angle théologique ou si nous sommes à l'Assemblée nationale, qui est chargée de faire des lois assurant la sécurité et la protection du peuple français, dont nous sommes les représentants.